

.....

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 07

Présents : 7

Votants : 7

2023/015

Séance du 19 juin 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 19 juin

Le Conseil Municipal de la Commune de Beaulieu (Indre) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur OVAN Alain, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 juin 2023

Présents : Messieurs OVAN Alain, BUGEAUD Jean-Paul, BUGEAUD Pierre, LEMAIGRE Patrick, BERTHONNET Denis et Mesdames OVAN Catherine, LEMAIGRE Christine

Excusés: néant

Mr BUGEAUD Jean-Paul a été élu secrétaire de séance.

Objet : Avis sur le projet d'un parc éolien sur la commune de Chaillac

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu la note explicative de synthèse fournie avec la convocation des membres du conseil municipal, conformément à l'article L.2121-12 du CGCT,

Le maire informe le Conseil Municipal que la Société Eoliennes de Chaillac souhaite exploiter un parc éolien sur la commune de Chaillac.

Le projet de création du parc éolien prévoit la construction de trois éoliennes et un poste de livraison. Cette activité relève de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement.

Le maire précise le contenu du projet et ajoute qu'une enquête publique est ouverte à la mairie de Chaillac du 30 mai 2023 au 30 juin 2023. Durant cette période, chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses éventuelles observations sur le registre.

La commune de Beaulieu étant comprise dans un rayon de 6 kilomètres prévu à la nomenclature des installations classées, Le Conseil Municipal doit donner son avis sur la demande d'autorisation unique du parc éolien sur la commune de Chaillac.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un **avis favorable** par 4 voix pour, 2 voix contre et une abstention.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus, pour copie conforme
A Beaulieu, le 30 juin 2023.

Le Secrétaire de séance,
BUGEAUD Jean-Paul.



CERTIFIÉ EXECUTOIRE
Transmis à la Sous-Préfecture le
Publié, affiché ou notifié le
13 JUL. 2023

Le Maire,



Le Maire,
OVAN Alain.

